



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : 2043-0531-1 (cor. : Mme C. Smets)
N/Réf. : AA/KD/BXL21380_670_PROT_Gutenberg_19
Annexe : /

Bruxelles, 15/03/2021

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Square Gutenberg, 19 (arch. A. Waesberghe, 1898).
Demande de classement comme monument de la totalité de la maison.
Avis de la CRMS

Conformément aux dispositions de l'article 222 § 3 du CoBAT et en réponse à votre courrier du 11 février 2021 sous référence, la CRMS a émis, en sa séance du 10 mars 2021, *un avis favorable sur la demande de classement comme monument de la totalité du bien mentionné sous-rubrique.*



© Brugis



© AVB/TP 19490



© CRMS, 2021

Le bien situé square Gutenberg 19 est une maison d'habitation de style éclectique d'inspiration Art nouveau construite par l'architecte Armand Van Waesberghe en 1898. Depuis 1999, le n° 19 ainsi que les n°s 5 et 8 forment un ensemble dont les façades et les toitures ainsi que certaines parties intérieures sont classées (AG du 22/04/1999). Les parties intérieures classées du n° 19 comprennent le vestibule, en ce compris la rampe en ferronnerie de l'escalier de marbre, le départ de rampe en bois sculpté et les vitraux du salon.



© CRMS, 2021

Introduite par le propriétaire, la demande de classement comme monument de la totalité du bien est fondée sur les éléments suivants :

- La qualité, la conservation et la documentation existante sur l'évolution du bien ;
- Le statut de maison unifamiliale et la volonté du propriétaire de conserver l'organisation et la scénographie des maisons de la fin du XIXe - début XXe siècles ;
- L'intérêt historique et esthétique, déjà reconnu en partie par le classement partiel de l'arrêté du 24/04/1999 ;
- L'intérêt culturel et scientifique de traiter l'entièreté d'une réalisation de l'architecte Armand Van Waesberghe. Comme Ernest Blérot, il fut un des jeunes représentants de l'Art nouveau auprès de la petite bourgeoisie aisée et contribua à populariser le nouveau langage architectural de ses prédécesseurs, Paul Hankar en Victor Horta.

Lors de sa visite effectuée sur place le 26 février dernier, la représentante de la CRMS a pu évaluer l'intérêt patrimonial de l'ensemble de la maison en plus des parties déjà reprises dans l'arrêté de classement partiel de 1999. La configuration spatiale des lieux est intacte et les éléments de décor d'origine, qui n'auraient pas été surpeints ou remplacés, sont de belle qualité. Une étude stratigraphique approfondie confirmerait la présence vraisemblable d'autres revêtements muraux intéressants sous les couches blanches actuelles (imitation bois, lincrusta, etc.). Tous ces éléments, ainsi que la documentation existante relative à l'histoire du bien et à son évolution, témoignent ainsi d'un intérieur privé de la bourgeoisie à la fin du XIXe siècle. Le classement en totalité de la maison contribuerait également à mieux connaître l'œuvre de l'architecte Armand Van Waesberghe et sa contribution à la diffusion de l'Art nouveau à Bruxelles.

En conclusion, la Commission souscrit à la demande de classement. Elle émet ***un avis favorable au classement de la totalité de la maison en raison de l'intérêt historique, esthétique, culturel et scientifique.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

C.c. à :

csmets@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels
cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; kdepicker@urban.brussels
sthielen@gov.brussels ; wsteven@gov.brussels